

# Plan de protection COVID-19 pour assurer l'accueil à la maison de quartier des Acacias

---

Version du 9 novembre 2020 valable jusqu'au 30 novembre

Ce document est élaboré sur la base des documents fournis par la FASE.

Nous demandons que tout le monde porte un masque dès 12 ans. Le lavage des mains est obligatoire dès le moment où l'on pénètre dans les locaux. Le respect des règles de distances de 4m<sup>2</sup> par personne doit être observé dès 12 ans. Une liste de présence sera tenue pour toutes les activités de la maison de quartier. Désinfection et aération régulière des locaux (poignées, robinets, toilettes). Mise à disposition du matériel de protection et de désinfection. Des affiches informatives seront posées à divers endroits de la maison de quartier.

Toutes nos activités sont maintenues et réadaptées aux normes COVID actuelles comme suit :

**Adultes** : Masque obligatoire ainsi que désinfection des mains. Maximum de personnes. Accueil des parents des enfants du mercredi aéré à l'extérieur en limitant à des groupes de 5 personnes. Encadrants non compris.

**Adolescents de plus de 12 ans jusqu'à 18 ans révolus** : Masque obligatoire. Désinfection des mains. Limitation à 15 personnes. Encadrants non compris

**Enfants jusqu'à 12 ans** : Lavage des mains au savon. Nombre d'enfants dans la limite habituelle. Encadrants non compris.

**Repas** : Préparation selon les normes d'hygiène habituelles les enfants sont servis par les adultes par groupe de table.

## **Location de salle :**

La responsabilité du matériel de protection et de désinfection est à la charge du locataire ainsi que le traçage des personnes présentes.

Grande salle :

5 adultes maximum avec masque. Le nombre d'enfants de moins de 12 ne peut être supérieur au nombre maximum d'adultes.

Local du 21 route des Acacias :

5 adultes maximum avec masque. Le nombre d'enfants de moins de 12 ne peut être supérieur au nombre maximum d'adultes.

Petit Môme :

5 adultes maximum avec masque. Le nombre d'enfants de moins de 12 ne peut être supérieur au nombre maximum d'adultes.

## **Cours et ateliers :**

Les responsables des cours sont priés de tracer leurs élèves, de respecter les normes ci-dessus ainsi que de mettre à disposition du matériel de protection et de désinfection. Le nettoyage des locaux, du matériel, du mobilier et des toilettes est aussi à leur charge. Le matériel de désinfection des locaux est fourni par la maison de quartier. Le nombre maximal d'élèves est de 5 toutefois, celui-ci peut être diminué selon l'espace disponible.